



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES**

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 AVRIL 2026

Date de convocation et de publication : 17 Avril 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h25.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes AZZAB, BAROIN, BAUDOUX, BOUDADI, BRET, DEHARBE, DOBRAJE, GARIGLIO, GRILLAT, HONORE, HUBERDEAU, SCHERRER, SEBEYRAN, SOMSOIS, TAHRI, THOMAS (Mme), TURPIN-PADIRAC / Adjoints.

M. Mmes AUTIER, BAZIN-MALGRAS, BRIOT, BROCHET, COURTIN, DINIZ, DUPRE, FARRUGIA, FENEK, FREGANS, GEORGE, GESP LAHUGT, HIOLET, HUPFER-CHARPENTIER, LAVILLE, LEGRAND, MARCHAND, RAFFETIN, REVOLIO, SUBTIL, THOMAS (M.), VAJOU, VINOT / Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. DENIS à M. HONORE, Mme LEMELLE à M. BAUDOUX, M. TRAVERSA à M. GRILLAT, Mme COURTOIS à Mme HUBERDEAU, M. JAY à Mme DOBRAJE, Mme MANGEON à M. THOMAS, M. ROBERT à Mme BRIOT, Mme BOURDON à M. BROCHET.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance Mme Oxana HIOLET.

DELIBERATION N°04	<u>DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)</u> Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA)
RAPPORTEUR	M. LE MAIRE

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
41	49	49			

A l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour), les membres du Conseil municipal approuvent de déroger au scrutin secret et procèdent à un scrutin public pour la désignation des délégués.

Sont ainsi désignés pour siéger au sein du Conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), à l'unanimité des suffrages exprimés (49 Pour), les membres suivants :

Nombre de siège : 10 titulaires et 10 suppléants	Candidatures reçues
1 – titulaire	Marc SEBEYRAN
2- titulaire	Hervé SOMSOIS
3 - titulaire	Dominique DEHARBE
4- titulaire	Luc SCHERRER
5- titulaire	Rachida BOUDADI
6- titulaire	Delphine COURTIN
7-titulaire	Patrice TRAVERSA
8 - titulaire	Casimir JAY
9 - titulaire	Caroline AUTIER
10 - titulaire	Bruno SUBTIL
<i>1 - suppléant</i>	Thomas HUPFER- CHARPENTIER
<i>2 - suppléant</i>	Carole LEGRAND
<i>3 - suppléant</i>	Oxana HIOLET
<i>4 - suppléant</i>	Hedley MARCHAND
<i>5- suppléant</i>	Stéphanie BAROIN
<i>6 - suppléant</i>	Pascal VINOT
<i>7 - suppléant</i>	Bruno BAUDOUX
<i>8 - suppléant</i>	Christine THOMAS
<i>9 - suppléant</i>	Jérôme THOMAS
<i>10-suppléant</i>	Pierre BROCHET

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI) Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA)

Exposé :

A la différence des EPCI à fiscalité propre, les Syndicats de communes restent administrés par un Conseil syndical, composé de délégués élus par les Conseils municipaux des communes-membres au **scrutin secret** et à la **majorité absolue** (Article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Après deux tours de scrutin, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA) exerce la compétence d'autorité organisatrice du service public de l'électricité et du gaz sur le territoire de ses communes membres.

En application de l'article 10 des statuts de ce syndicat, le Conseil municipal doit désigner 10 membres titulaires et 10 membres suppléants pour représenter la Ville de Troyes.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité de déroger au scrutin secret à l'unanimité des membres du Conseil municipal. Il vous est donc proposé de procéder à un scrutin public.

Le scrutin est uninominal à la majorité absolue.

Décision :

Il vous est proposé :

- **de déroger à l'unanimité à la désignation des délégués au scrutin secret,**
- **de désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants au sein du Conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA).**